

PREFET DE L'INDRE

CHATEAUROUX, LE 06 MARS 2020

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Pierre GUICHARD
Téléphone : 02 54 29 51 52
Mél : pierre.guichard@indre.gouv.f

Le Préfet

à

Monsieur François HERMIER
Président de la Commission d'enquête
6, allée des Lauriers
36330 LE POINCONNET

**Objet : Demande d'autorisation environnementale
unique - Parc éolien Les Sables à Vigoux et
Bazaiges- Demande délai supplémentaire**

Vous avez été désigné Président de la commission d'enquête chargée de l'enquête publique relative au dossier d'autorisation environnementale unique présenté par la société Centrale Eolienne des Sables, en vue d'exploiter un parc éolien situé sur les territoires des communes de BAZAIGES et de VIGOUX.

L'enquête publique s'est déroulée dans les mairies de BAZAIGES et de VIGOUX du jeudi 23 janvier 2020 (9 h 00) au lundi 24 février 2020 inclus (17 h 00).

Par courriel en date du 27 février 2020, vous avez bien voulu me faire connaître les difficultés que vous rencontrez pour respecter les délais et transmission de votre rapport, de vos conclusions et de votre avis, suite à l'enquête précitée.

Conformément à l'article L 123-15 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous informer qu'après avis favorable du porteur de projet communiqué le 5 mars dernier par courriel, je vous accorde un délai supplémentaire de trois semaines, comme demandé.

Ainsi, votre rapport, vos conclusions et avis devront me parvenir au plus tard le **15 avril 2020**.

Pour le Préfet
Et par délégation,
La Directrice du Développement Local
et de l'Environnement
Hassina TACHOUAFI

Copie pour information : DREAL – UD 36